

Pour diffusion immédiate
Le 4 avril 2013

Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel : publication d'un document de synthèse

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a publié un document intitulé *Sommaire des opinions exprimées*, qui résume les commentaires reçus au cours de la période de consultation sur le plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel.

Les opinions exprimées durant les quatre mois qu'a duré la consultation ont été examinées et utilisées pour élaborer ce document », a déclaré le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Brad Cathers. « Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de présenter leur point de vue, qui sera pris en considération par le gouvernement lorsque ce dernier établira la version définitive du plan d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. »

Au cours de la période de consultation, le gouvernement du Yukon a reçu un total de 2 127 commentaires, dont 82 % proviennent du Yukon. De plus, 11 campagnes de pétition et d'envoi de cartes postales ont généré un total de 8 048 signatures, desquelles 86,5 % proviennent de l'extérieur du territoire.

Dans le cadre du processus de participation du public qui avait été mis en place, les gens pouvaient transmettre leurs commentaires de diverses façons : en ligne à partir du site Web consacré à la consultation, en laissant leurs notes à l'occasion de réunions publiques, par courriel, par téléphone, par télécopieur et au moyen d'un formulaire expédié dans tous les foyers yukonnais. Le document *Sommaire des opinions exprimées* définit quatre thèmes majeurs découlant des commentaires reçus au cours de la consultation :

- Le point de vue selon lequel le bassin hydrographique de la rivière Peel représente une ressource mondiale irremplaçable, et qu'à ce titre, toutes les opinions doivent être prises en considération, pas seulement celles des Yukonnais et des Yukonaises;
- Le point de vue selon lequel le Plan final recommandé est équitable et équilibré, puisqu'il stipule que 55 % de la superficie du bassin hydrographique sera protégée de façon permanente, 25 %, de manière provisoire, et que 20 % pourra se prêter à des projets de développement;
- La perception selon laquelle le gouvernement du Yukon ne suit pas les règles définies dans le chapitre 11 de l'*Accord-cadre définitif*;
- La conviction que le gouvernement du Yukon doit parvenir à un équilibre entre les possibilités de développement dans la région de la Peel et la protection de l'environnement.

En conformité avec le chapitre 11 de l'*Accord-cadre définitif*, le gouvernement doit consulter les Premières nations et les collectivités du Yukon concernées avant d'approuver, de rejeter ou de modifier le plan dans la mesure où celui-ci s'appliquerait aux terres publiques; environ 97 % des terres de la région de la Peel sont désignées comme terres publiques. Selon les règles établies dans l'*Accord-cadre définitif*, les Premières nations touchées doivent également consulter le gouvernement avant d'approuver, de rejeter ou de modifier le plan dans le cas où celui-ci s'appliquerait à leurs terres respectives visées par un règlement sur les revendications territoriales.

« Le gouvernement examinera le document de synthèse, terminera les consultations auprès des Premières nations concernées et conclura le processus de planification d'une manière qui permettra l'atteinte d'un équilibre et respectera l'environnement ainsi que tous les secteurs économiques », a souligné le ministre de l'Environnement, M. Currie Dixon.

On peut se procurer le document intitulé *Sommaire des opinions exprimées* ainsi qu'une compilation de tous les commentaires reçus en visitant le site Web <http://www.peelconsultation.ca/fr/>.

-30-

Renseignements :

Matthew Grant
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
matthew.grant@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-077

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.